

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du Journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JUIN

## L'ÉRUPTION DU 14 JUILLET

Il paraît que nous dansons sur un volcan ! Cela ne nous change pas beaucoup, la République nous ayant rarement fait d'autres loisirs. Mais, pour dire le vrai, le volcan ne nous paraît pas très sérieux et les cyclopes qui y ont établi leurs forges touchent beaucoup plus au grotesque qu'au terrible. Cependant, si maigre qu'elle se présente, l'éruption indique quelques symptômes qu'il ne faut pas négliger.

Passera-t-on ou ne passera-t-on pas la revue du 14 juillet ?

Telle est la grave question du moment.

Les Lanterniers et les Intransigeants, toute la mitronnerie, offrent de parier qu'on l'escamotera, le ministre de la guerre et le général Saussier, gouverneur de Paris, ne voulant pas être assaillis à Longchamps par les cris de « vive Boulanger ». Quant à M. Grévy, certain d'être reçu, ce sont toujours les Lanterniers qui parlent, par les « à bas Grévy, Grévy à la porte », les plus retentissants, il aurait déclaré que si l'on optait pour la revue, il prendrait la veille au soir le train de Mont-sous-Vaudrey.

Parmi les opportunistes et les ministériels, quelques-uns démentent ces bruits et affirment qu'rien ne sera changé au programme ordinaire. Les autres, plus nombreux, semblent moins fermes et argumentent en faveur d'une dérogation aux usages du grand âge de M. le Président de la République et des chaleurs torrides si dangereuses pour le soldat.

Cette dernière considération a sa valeur et nous n'avons jamais bien compris pourquoi on sacrifiait sciemment la vie de quelques soldats pour fêter le 14 juillet. Si logiquement républicain qu'il soit, l'anniversaire du sang, du vol et de la lâcheté qu'on célèbre ce jour-là serait trop chèrement payé, ne fût-il que de la vie d'un mulet de cantine. Or, chaque année, malheureusement, on la

paie de la vie de quelques soldats qui succombent à la suite d'insolations. L'holocauste est cruel.

Mais cette considération vient trop tardivement à l'esprit des gouvernants pour que nous tenions pour très réel ce souci de nos soldats, et quant aux autres elles ne peuvent nous donner qu'une triste idée de la confiance que les républicains ont en eux-mêmes.

On a vu, au lendemain de l'expulsion de M. Boulanger, de quoi était faite la popularité de ce charlatan et dans quels bas fonds ou quels langages se recrutaient ses tibicinaires. Quelques douzaines de Potaches encadrés d'alphonses et d'industriels cherchant à organiser ces rassemblements qui rendent plus facile la pêche dans les poches, tout cela chantant des refrains de mirliton, ne nous paraissent dangereux que pour celui dont ils répètent le nom et chantent les louanges, et nous avons cette conviction que M. le général Saussier a haussé les épaules, s'il est vrai que le gouvernement lui ait manifesté quelques craintes au sujet de la revue. Ce serait déjà beaucoup trop, nous ne dirons pas pour l'honneur, — il ne faut pas mal appliquer les mots — mais pour le simple bon sens du gouvernement que cette crainte ait été manifestée.

L'objection relative à M. Grévy nous paraît plus sérieuse. Non que les cris : *A bas Grévy* puissent avoir plus de valeur que les cris : *Vive Boulanger* en passant par les mêmes bouches, mais parce que cette manifestation anti-gréviste donnerait un démenti public et catégorique aux affirmations incessamment répétées en deça et au delà du Parlement sur les garanties de stabilité que nous offrent ces institutions qui mettaient le chef de l'Etat au-dessus de toutes les crises. La première magistrature de la République dominait l'émeute elle-même, disait-on.

Il paraît qu'on a changé d'avis, et le grand reproche que font les républicains du gouvernement à leurs coreligionnaires de la rue est « d'ouvrir, à la grande satisfaction et au grand profit des monarchistes pour les élections prochaines, une campagne de vio-

lences et d'injures contre le chef de l'Etat républicain.

En ce point, l'éruption du 14 juillet pourrait, en effet, non pas donner une leçon nouvelle, mais confirmer et corroborer nombre de leçons précédentes sur la fragilité et l'instabilité des fameuses institutions, et nous comprenons qu'on songe à l'éteindre.

Il reste à savoir, par exemple, si la République ne pâtira pas autant de la pusillanimité de ses gouvernants que des agitations de ses ruisseaux. E. GRIMBLOT.

## A LA CHAMBRE

Ce n'est pas nouveau, mais c'est toujours bon à signaler. Très solennellement nos honorables ont déclaré qu'ils siègeraient dorénavant le vendredi pour débayer l'ordre du jour, et les huissiers seuls siègent en face du président. Si bien qu'on a été sur le point de lever la séance faute de députés. Enfin on est parvenu à grands renforts de messages à réunir deux douzaines d'honorables, et la petite représentation a commencé. Et il en sera de même tous les vendredis jusqu'au 12 juillet, époque fixée, paraît-il, pour la clôture. Mais les électeurs diront : « Ont-ils du courage nos députés ? Ils travaillaient tous les jours par ces horribles chaleurs ! » Le tour sera joué.

Pouvait-on discuter une question sur les mineurs, sans que l'inénarrable Basy intervint ? Il nous a gratifié d'un discours aussi décousu, vide d'idées que grotesque de forme. Que peut-on demander de plus à ce député-cabaretier qui forme l'un des plus beaux fleurons de la représentation républicaine de la Ville-Lumière ? La Chambre a dû entendre, sans sourciller, toutes les récriminations banales et déclamatoires des mineurs des grèves. C'est pour les foyers des mineurs socialistes que parle M. Basy ; la Chambre n'attache pas grande importance à ces déclamations qui rompent la monotonie des séances.

Ces déclamations n'ont pu détruire les solides arguments présentés par M. Piou qui,

dans un remarquable discours, avait exposé avec une connaissance approfondie de son sujet, l'inefficacité de cette loi bizarre sur les délégués ; leur nomination n'offrira aucune garantie ; leur indépendance sera entre les mains du préfet. L'honorable député de la Haute-Garonne avait signalé l'organisation autrement avantageuse pour les ouvriers et en même temps offrant plus de sécurité pour les mineurs, telle qu'elle existe en Angleterre notamment. Mieux eût valu, à conclure l'orateur aux applaudissements de la droite, vous préoccuper des avantages matériels, des caisses de retraite, des assurances sur la vie en faveur des mineurs et de leurs familles, que de donner en pâture aux grévistes une loi qui n'améliorera aucunement la situation des mineurs.

Une seule commission, celle de l'armée, s'est réunie. Elle a modifié les articles 8 et 55 du projet de loi organique militaire, relatifs aux engagements volontaires en temps de guerre et à la situation des jeunes gens résidant à l'étranger. Le bruit courait hier soir que M. de Mahy venait de donner sa démission de président de la commission de l'armée. Si la commission se désorganise, comment le projet de loi tiendra-t-il debout ?

L'empereur Guillaume s'éteint doucement, le prince impérial Frédéric est atteint d'une maladie mortelle, le prince de Bismarck, assure-t-on, est très malade. Si ces trois grands personnages venaient à disparaître presque en même temps, de graves conséquences en résulteraient pour l'Allemagne et pour l'Europe entière. Nous n'avons pas à insister aujourd'hui sur un triple événement encore soumis aux incertitudes de l'avenir.

Des trois personnages, le prince de Bismarck est le moins menacé ; cependant on assure qu'il est gravement malade.

Richelieu est mort six mois après Louis XIII ; le Richelieu allemand, qui n'est plus jeune, survivra-t-il six mois après son souverain ?

M. de Bismarck fait en ce moment com-

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN !

PAR JACQUES BRET

VI

Karadyoni était plus joyeux que d'ordinaire ; la visite d'André et leur assaut d'armes avaient secoué ses chagrins.

— Eh bien ! Pierre, dit-il, avez-vous été heureux à la chasse ?

— Pas trop, mon oncle.

— Vraiment ? Alors venez faire un tour de promenade en fumant. C'est la consolation des malheureux.

— Mon oncle, répondit Pierre d'une voix grave, je voudrais vous parler.

Karadyoni le regarda ; il vit qu'il s'agissait de choses sérieuses, il poussa un soupir et, comme un homme qui reprend son fardeau dont il avait un instant allégé ses épaules, il lui dit tristement :

— Je vous écoute. Promenons-nous ensemble. Nous causerons tout en marchant.

Ils se dirigèrent sous les arbres, par la grande allée. Le comte Karadyoni avait repris sa démarche pesante et l'air de tristesse qui lui étaient habituels ; le comte Darag très pâle, d'une tenue

correcte et glaciale, le geste sec, marchait près de lui d'un pas saccadé et lui parlait vite en scandant sa phrase courte, nette et précise.

Irène était rentrée au salon. Mais elle était agitée, elle se sentait assiégée de pressentiments. Elle sortit, elle aussi, et se dirigea vers sa retraite préférée, sous le grand chêne du bois.

Comme elle s'y rendait, elle aperçut de loin son père et Pierre Darag. Ce fut une raison de plus pour se cacher dans son nid de verdure, car elle était loin de rechercher la présence de son cousin.

Elle s'assit sur un banc de mousse et jeta un regard autour d'elle. Le soleil, encore brillant, mais tamisé par l'ombre des feuilles, glissait des rayons dorés sur la pointe des gazons. En se penchant vers le ruisseau, Irène vit Pacarius qui s'était endormi sur le bord. Elle en fut contrariée, ayant désir d'être seule.

— Pacarius ! dit-elle pour le réveiller.

En un instant le Tzigane fut debout. Il aperçut la jeune fille, franchit le monticule et se tint respectueusement devant elle. Irène avait avec les inférieurs cette bonté qui crée les dévouements absolus. Elle ne voulut pas offenser Pacarius en lui ordonnant froidement de s'éloigner.

— Va me chercher les rosés sauvages qui fleurissent à la lisière de la forêt, lui dit-elle.

Le Tzigane eut un sourire de joie et disparut comme un chevreuil entre les troncs d'arbres.

Longtemps Irène demeura assise dans le bois. Sa pensée l'emportait de tous côtés, sans lien et sans suite. Peu à peu le vent s'éleva et agita de frémissements les feuilles sèches et tendres. Le jour commençait à baisser. Dans le chêne qui ombrageait la jeune fille, le vent du soir avait des inflexions plus puissantes qu'ailleurs ; il s'enhardissait en passant à ces hauteurs, et, devenant plus fort à mesure que s'inclinait le soleil, il préludait déjà, sur les cimes, aux grandes sonorités de la nuit. Elle écouta cette voix qu'elle aimait. Puis, s'apercevant qu'elle s'oubliait dans sa rêverie, elle voulut se lever et s'en aller. Mais un bruit de voix la décida à attendre encore. Bientôt elle reconnut à travers le feuillage Karadyoni et Darag. Ils marchaient l'un près de l'autre dans l'allée, et leur conversation était animée. Des lambeaux de phrases venaient jusqu'à elle. Elle entendit même son nom, prononcé par Pierre, et, instinctivement, frémit de la tête aux pieds.

Ils approchaient toujours ; quelques pas seulement les séparaient d'elle, et leurs paroles arrivaient distinctes à ses oreilles.

— Je ne demande, en somme, qu'une chose juste, et qu'on peut appeler une dette, disait Pierre Darag impérieusement.

Le comte Karadyoni s'arrêta court et s'appuya d'une main sur un tronc d'arbre. Irène allongea la tête et, entre les branches, regarda son père avec

surprise. Il était inquiet, sa voix tremblait, sous l'empire d'une émotion évidente.

— Mon neveu, je ne vous permets pas de parler de la sorte... je n'ai de dettes vis-à-vis de personne... je suis libre de mes actes.

— Assurément. Mais il faut de mon côté que je connaisse vos décisions et celles de ma cousine. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le testament de ma tante...

— Non, certes, murmura Karadyoni.

— Je vois bien qu'il est présent à votre pensée. Vous savez que la clause de ce testament est expresse : « Lorsque ma fille aura vingt ans, je désire qu'elle épouse son cousin... Si ce mariage ne se fait pas, je veux que mes biens propres retournent à ma famille... »

— Oui, je le sais.

— Vous le voyez bien, mon oncle, l'heure est venue pour nous tous de prendre un parti. Parlez à Irène, transmettez-lui ma demande avec les explications nécessaires, et demain faites-moi connaître sa réponse. J'ose espérer qu'elle sera favorable.

Irène, stupéfaite, le cou tendu, demi soulevée sur un bras, écoutait avidement. Elle entendit son père pousser un profond soupir :

— Il m'est odieux, s'écria-t-il, d'être ainsi lié par ce testament !

Le jeune homme se vit maître de la situation :

paraître devant la cour du Leipzig huit Alsaciens-Lorrains, accusés de trahison; il comptait donner un grand retentissement à ce procès, où le principal accusé était la France. Son attente sera déçue: d'abord M. Schnaebli lui a été arraché des mains; aucun fonctionnaire français ne se trouve compromis et les débats nous révèlent simplement que les huit accusés aimaient la France. Si c'est là seulement ce que M. de Bismarck voulait apprendre au monde, il s'est donné une peine bien inutile; les Alsaciens ont conservé dans leur cœur un vif amour de la patrie perdue, et il y en a bien plus de huit, les élections au Reichstag l'ont amplement prouvé.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juin.

La séance d'aujourd'hui est sans animation: 3 0/0, 81.18; 4 1/2 0/0, 102.90.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ont toujours un bon courant d'affaires; n'ayant pas atteint le pair, elles sont recherchées par les capitalistes attirés par la marge de hausse et les bénéfices certains qu'elles assurent. Les Bons de la Presse sont aussi très demandés à 20 fr. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,380.

La Société Générale est toujours très ferme à 455. Les transactions n'ont lieu qu'au comptant. La Banque d'Escompte se négocie à 470, il faut voir sur ce titre une hausse certaine et prochaine.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 602.50.

La société La Indiana dont nous avons annoncé la formation est aujourd'hui entièrement constituée; cette affaire, qui est appelée à un grand avenir et qui doit réaliser les bénéfices qu'a atteints le Callao, fera prochainement appel au public pour une souscription dont le succès est d'ores et déjà assuré.

Bien des personnes sont embarrassées pour vendre des nues propriétés dont elles ont hérité; la compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille achète ces sortes de valeurs aux conditions les plus avantageuses.

L'action de Panama est très ferme à 595. Les obligations des diverses séries et celles du dernier emprunt 6 0/0 sont très recherchées.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

## Nouvelles militaires.

### LES RÉFORMES MILITAIRES

Certains journaux critiquent l'étude commencée du ministre de la guerre sur la question de savoir si les 28 jours ne pourraient pas être réduits à 14.

Il convient de faire remarquer que cette réduction sera la conséquence de toutes les autres modifications apportées à l'organisation militaire.

Sur 28 jours que compte actuellement la période d'instruction imposée aux réservistes, 14 sont consacrés aux manœuvres de régiment, 14 aux grandes manœuvres. Ce sont ces 14 derniers jours, qui ne sont, d'ailleurs, réellement indispensables qu'aux officiers, qui seraient supprimés.

Nous ferons de plus remarquer que la présence de tous les hommes est actuellement nécessaire, en raison du petit nombre

de soldats que comptent les compagnies.

Or, on sait que l'effectif des compagnies doit être presque doublé et porté à 425 hommes; elles auront donc un effectif suffisant pour les grandes manœuvres sans la présence des réservistes.

Nous croyons savoir que les régiments de cavalerie qui doivent être prochainement créés ne seront pas au nombre de six comme ont l'avait d'abord décidé, mais seulement au nombre de quatre, savoir: deux pour servir en France et deux pour l'Algérie.

La cavalerie légère actuellement détachée au 4<sup>e</sup> corps n'en rentrerait pas moins en France.

Nous faisons enfin remarquer que l'application du service de trois ans ne sera pas l'objet d'un projet, mais seulement d'une demande présentée par le ministre de la guerre au Parlement, en vue d'obtenir l'autorisation d'appliquer dès 1888 les dispositions qui auront été votées par la Chambre.

Il n'y a donc jusqu'ici, en fait de projets, que les deux relatifs à l'organisation de la cavalerie et de l'infanterie, et celui tendant à appeler sous les drapeaux les dispensés énumérés à l'article 17.

La question de la réduction des 28 jours est seulement mise à l'étude.

(France militaire.)

### SORTIE DE FAVEUR

Le ministre de la guerre, à l'occasion de son arrivée au ministère, a accordé aux Saint-Cyriens une sortie générale pour dimanche prochain.

### LES SOMMIERS MILITAIRES

On sait qu'un concours a été ouvert par le ministre de la guerre dans le but d'améliorer le couchage de nos troupes.

Une somme de 50,000 francs sera donnée à l'inventeur du meilleur sommier.

Le nombre des concurrents est de 776. Sommier en métal, zinc, tôle, acier, en fil de fer, en corde, en toile, il y en a de tous les genres.

Au ministère de la guerre, on comptait sur une centaine de concurrents: il s'en présente près de 800. Aussi le premier soin des juges a-t-il été d'éliminer les spécimens trop excentriques et ceux qui ne remplissaient pas les conditions du concours. Parmi ces derniers, quelques-uns sont bien ingénieux; mais pourquoi les industriels qui les présentent n'ont-ils pas étudié les conditions du problème qu'ils avaient à résoudre?

L'administration a en magasin un nombre énorme de pieds de châlits entre lesquels on place les planches qui reçoivent la paille que l'on veut supprimer et remplacer par un sommier. Ces châlits, elle veut les utiliser; de nombreux inventeurs n'ont pas tenu compte de cette condition du concours. On les a éliminés.

Ainsi, du premier coup, on a évincé sept cents concurrents, et c'est un des soixante-seize restants qui aura la prime de 50,000 francs.

Irène, les yeux grands ouverts, l'oreille tendue, n'avait rien perdu de cette conversation. A mesure que lui étaient révélés la violence de son père, les chagrins de sa mère, les clauses expresses du testament et les réclamations de Pierre Darag, elle sentait s'évanouir en elle sa naïve confiance dans la vie et ses rêves de bonheur flottant dans l'espace, sans se poser nulle part, qui caressent notre cœur lorsqu'il n'a point encore souffert.

Une situation nette et précise se formulait aujourd'hui devant elle; il fallait agir, trancher de l'avenir en quelques mots. La pauvre enfant, saisie par ces révélations, par cette responsabilité, poussa malgré elle une plainte et ferma les yeux sitôt qu'ils furent partis, cédant à cet abattement douloureux qui suit une grande tension d'esprit.

Un mouvement qui se fit à ses pieds la tira brusquement de cette léthargie momentanée. Elle releva ses paupières alourdies et aperçut devant elle Pacarius. Depuis combien de temps était-il là? Qu'avait-il entendu? Irène l'ignorait. Mais elle vit bien au visage bouleversé de Tzigane qu'il la savait malheureuse. Il était incliné, un de ses genoux touchait la terre; il tenait à la main un gros bouquet de roses rouges au cœur d'or, ses lèvres frémissaient de colère.

Sans dire un mot, par un mouvement sauvage, il jeta ses roses qui s'effeuillèrent et coururent comme de petites flammes pourpres sur les tons

Evidemment, un inventeur a cherché à toucher le cœur des juges, mais il n'a guère réussi. Il a fait un sommier avec de légères chaînes placées sur des ressorts. C'est souple, onctueux, peut-être trop fragile; il a appelé son œuvre le Paradis des Dames. Est-ce pour cela que la commission l'a éliminé? Le Paradis des Dames dans les casernes: les soldats n'auraient jamais voulu le quitter?

D'intéressantes manœuvres militaires et navales ont eu lieu le 15 à Toulon, sous la direction de M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime.

Dès cinq heures du matin, trois bataillons du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, le bataillon des fusiliers marins des équipages de la flotte et les batteries du régiment d'artillerie de la marine se mettaient en marche pour occuper les forts et les batteries de côté de l'entrée de la rade de Toulon; ils étaient accompagnés des médecins de l'hôpital maritime et des étudiants de médecine navale mobilisés à cette occasion.

Le thème des opérations était le suivant: Une escadre ennemie essaye de forcer l'entrée de la rade; le fort de Toulon se défend avec ses propres ressources. Des bombes ennemies incendient les magasins généraux d'habillement des réservistes de la marine dans l'arsenal.

L'escadre ennemie était représentée par les remorqueurs *l'Utile* et *le Robuste*. Pendant toute la matinée, les troupes sont restées à leurs postes d'observation et les canonniers à leurs pièces. A onze heures, les torpilleurs du port, qui évoluaient au nombre d'une dizaine au large, ont découvert l'ennemi et sont rentrés ensuite en rade. A la même heure, à un signal donné par *l'Éna*, vaisseau central de la réserve, les clairons de tous les postes ont sonné « au feu » et toutes les pompes de l'arsenal, à savoir: sept pompes à vapeur, une pompe Petau et une dizaine de pompes-citernes, ont été transportées devant les magasins généraux, tandis que des escouades d'ouvriers de tous les ateliers se portaient sur les lieux afin d'éteindre l'incendie allumé par l'ennemi.

Toutes ces manœuvres ont été faites avec un ensemble admirable.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Quinze jours à peine nous séparent de l'époque des fêtes musicales, et tout le monde est surpris de ne pas connaître le programme, de ne l'avoir vu ni affiché ni publié dans les journaux.

Ce retard est fâcheux à plus d'un titre.

Deux de nos députés, MM. E. Berger et J. Merlet, suivent de Paris avec un sympathique intérêt tout ce qui touche au bonheur et à la prospérité de notre pays.

Nous avons reçu, ce matin, les deux lettres suivantes:

sombres du gazon; puis il saisit le bas de la robe d'Irène, y appliqua ses lèvres, se releva d'un bond et rentra dans le bois. Mais à peine eut-il tourné le premier tronç d'arbre qu'il étendit le bras dans la direction de l'allée où s'était arrêté Pierre Darag:

— Je hais ce Croate! s'écria-t-il.

Irène se sentit en ce moment emportée par un sentiment si violent, qu'il sembla qu'elle allait partager la haine de Pacarius. Le souvenir d'André lui revint en même temps que l'image de son cousin. Il y eut en elle un grand bouleversement, un combat, une tempête. La nuit se faisait devant ses yeux et dans son cœur.

Elle repassa lentement le ruisseau et s'achemina du côté de la demeure seigneuriale, traînant ses pas et comme appesantie. Elle ne savait trop ce qu'elle faisait. Arrivée à quelque distance de la terrasse, elle s'arrêta près d'un vase de bronze qui était supporté par une colonne en marbre rouge. Il était rempli de géraniums, d'héliotropes et de plantes grimpautes qui débordaient en guirlandes autour de ses flancs. Irène s'appuya sur la sol et resta immobile, les yeux sombres, regardant les étoiles. Sa tête, légèrement renversée en arrière, était ombragée par les grappes des fleurs, ses mains retombaient le long de son corps, sa bouche serrée indiquait une irritante réflexion. (A suivre.)

Paris, 17 juin 1887.

Cher Monsieur,

Bien que l'*Echo Saumurois* ait annoncé depuis longtemps déjà le Concours musical des 3 et 4 juillet, j'avais toujours oublié de vous envoyer ma souscription pour cette solennité artistique. Permettez-moi de réparer ma négligence et de vous adresser cinquante francs que je vous serai obligé de remettre au Comité.

Je saisis avec plaisir, cher Monsieur, l'occasion qui m'est offerte de vous renouveler l'assurance de mes meilleurs sentiments.

E. BERGER.

Nous savons aussi que M. Berger a envoyé vingt francs à M. le Président de l'*Harmonie Saumuroise* pour contribuer à l'acquisition d'une bannière.

Paris, le 17 juin 1887.

Monsieur,

L'intérêt que vous prenez aux fêtes musicales qui se préparent à Saumur, et en outre l'avis que me donne M. le Président de l'*Harmonie Saumuroise*, m'autorisent à vous adresser ci-joint un mandat de solxante-dix francs. Ayez l'obligeance de prélever vingt francs pour ma part contributive à l'acquisition de la bannière projetée par l'*Harmonie*. Le surplus sera remis par vous, si vous le voulez bien, au Trésorier de la commission des fêtes.

Agréez, Monsieur, etc.

J. MERLET.

Nous nous sommes empressés de verser entre les mains des Trésoriers de chacune des sociétés les sommes qui leur étaient destinées par nos honorables députés.

## SOUSCRIPTION

POUR OFFRIR

Une BANNIÈRE à l'Harmonie Saumuroise

MM. Carichou, président de l'Harmonie, 20 fr. — Chagneau, vice-président, 20 fr. — Gauthiot, négociant, 40 fr. — Halbert, professeur, 5 fr. — Mercier-Fischer, 5 fr. — Moriceau, manufacturier, 5 fr. — Gasnier, négociant, 5 fr. — La Fanfare d'Allonnes, 5 fr. — Beaumont, sous-chef de l'Harmonie, 5 fr. — Ruèche, sociétaire de l'Harmonie, 5 fr. — Sanchez, id., 5 fr. — Dron, id., 5 fr. — Houteman, id., 5 fr. — Bouet, id., 5 fr. — Chivert, id., 40 fr. — Guillemet, id., 5 fr. — Léon Boutin, 5 fr. — Fouché, rentier, 2 fr. — M<sup>me</sup> veuve Letourneau, maîtresse d'hôtel, 2 fr. — Daubonne, employé, 4 fr. — Collet, tailleur, 4 fr. — Bourgeois, boulanger, 4 fr. — Gentil, chef de cuisine, 4 fr. — Bloudeau (Léon), négociant, 5 fr. — Carichou, Georges, 40 fr. — M<sup>me</sup> veuve Angelo Bolognesi, 3 fr. — M<sup>me</sup> Lambieu, 4 fr. — M<sup>me</sup> Savary, 25 centimes. — Barbin, 25 centimes. — Boret, sociétaire de l'Harmonie, 5 fr. — Méon, id., 2 fr. — Vitet, id., 2 fr. — Moray, id., 4 fr. — Delarue, id., 4 fr. — Bougreau, id., 2 fr. — Colombel, id., 4 fr. — Lesueur, id., 4 fr.

Total de la 1<sup>re</sup> liste... 470 fr. 50

Des listes de souscription sont déposées chez M. Carichou, président de l'*Harmonie Saumuroise*, chez M. Gondrand, rue d'Orléans, dans les principaux Cafés et au bureau de l'*Echo Saumurois*.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la demande d'urgence relativement à la proposition de loi de M. Ducoudray, tendant à la suppression du droit de 5 fr. appliqué au froment, épeautre et méteil.

Pour, 196. — Contre, 314.

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté contre:

MM. Berger, Chevalier, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

## BAINS DE MER DE L'OcéAN

Billets d'aller et retour à prix réduit valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, toutes les gares du réseau délivrent pour les stations balnéaires

— Vous n'êtes pas lié, mon oncle. Je ne veux tenir ma gracieuse cousine que de sa volonté et de la vôtre. Vous savez bien quelles étaient les intentions de ma tante en dictant les clauses relatives à ce projet d'union et aux biens des deux familles. Elle voulait rétablir la paix entre nous, et effacer jusqu'au souvenir de cette nuit fatale dans laquelle humiliée, frappée, et maudite par vous, elle se vit contrainte de quitter Bangor...

— Assez! assez! dit le comte Karadyoni du ton d'autorité qu'il savait prendre à certains jours. Ne parlez pas de ces événements passés que je croyais seul connaître, et n'insistez pas davantage, mon neveu... Je sais ce qui me reste à faire.

En parlant ainsi, le vieillard était violemment agité; Darag, voyant qu'il avait touché juste, et craignant de compromettre sa situation en insistant davantage, garda le silence. Karadyoni passait la main dans la longue barbe blanche qui lui tombait sur la poitrine. Il pensait à cette nuit, fatale en effet, dans laquelle il avait brisé, par sa faute, son propre bonheur et peut-être celui de sa fille. Il en souffrait plus encore depuis qu'il savait que d'autres avaient eu connaissance des événements mystérieux qui s'étaient passés entre sa femme et lui.

Sa redressant tout à coup, le vieux magnat fit un geste de lassitude et reprit avec Darag sa marche interrompue.

ci-après des billets aller et retour de toutes classes.

Pour les distances de 250 kilomètres, ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Pour les distances inférieures à 250 kilomètres, la réduction est de 20 0/0.

Prix indiqués comme exemple, au départ de SAUMUR.

PRIX DU BILLET ALLER ET RETOUR

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Saint-André-des-Eaux	36.95	27.70	20.30
Pornichet	36.95	27.70	20.30
Escoubac-la-Baule	36.95	27.70	20.30
Le Poulliguen	36.95	27.70	20.30
Batz	36.95	27.70	20.30
Le Croisic	36.95	27.70	20.30
Guérande	36.95	27.70	20.30
Vannes	39.10	29.35	21.30
Lorient	46.95	45.20	25.55
Quimper	56.75	42.55	30.90
Châteaulin	61.60	46.25	33.90

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin permettant de visiter le Mont Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares d'Orléans, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
Nantes	125 fr.	96 fr.
Angers	116 fr.	87 fr.
Le Mans	114 fr.	85 fr.
Tours	100 fr.	73 fr.
Blois	93 fr.	71 fr.
Orléans	95 fr.	71 fr.

ITINÉRAIRE

L'itinéraire comprend :

1. Le parcours entre les points de départ : Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes et Vierzon.

2. Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le délégué départemental pour le traitement des maladies de la vigne, M. A. Bouchard, d'Angers, se joint à notre compatriote M. le docteur Bontemps et soutient, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, l'innocuité du sulfate de cuivre pour les personnes qui le manipulent.

C'est toujours M. X..., de Bagneux, qui fournit l'occasion de ces dissertations très opportunes, car il y a de grands préjugés dans les campagnes contre ces produits cuisinés pour le traitement de la vigne :

« Dans son numéro du 10 juin, le *Journal de Maine-et-Loire* reproduisait, d'après l'*Echo Saumurois*, une note prétendant que M. X..., de la commune de Bagneux, près Saumur, aurait été victime d'un commencement d'empoisonnement par le cuivre, parce qu'à travers le pantalon de toile qu'il avait pouillé pour faire son travail, une goutte de Bouillie Bordelaise traversant le tissu du pantalon s'était trouvée en contact avec une plaie que M. X... avait à la jambe.

La plaie devint noire, la cuisse se gonfla; le docteur, appelé, institua un régime énergique afin d'enrayer un empoisonnement général.

Qu'il y ait eu accident, que la plaie soit devenue noire, que la cuisse se soit gonflée, nous l'admettons, et nous allons l'expliquer; mais qu'il y ait eu empoisonnement, nous ne le croyons pas, et nous allons faire valoir nos raisons.

Et d'abord, pour que tous les accidents accusés se soient présentés, il a fallu bien des gouttes de Bouillie Bordelaise. Car dans une seule goutte, il n'y a pas beaucoup de chaux, et encore beaucoup moins d'oxyde hydraté de cuivre. Or ce n'est pas la chaux qu'on incrimait, mais l'oxyde hydraté de cuivre.

« Eh bien, s'il y a eu accident, et nous l'admettons, l'accident résulte du contact prolongé de la plaie de M. X... avec la chaux, c'est la chaux qui a exercé son action caustique sur les lèvres de la plaie, les a fait noircir et gonfler, a produit en un mot tous les désordres observés, et non l'oxyde hydraté de cuivre qui n'est pas un poison.

Le sulfate de cuivre, vitriol bleu, occasionne des vomissements quand il est ingéré dans l'estomac, l'acétate de cuivre (vert de gris) peut empoisonner, mais l'oxyde hydraté de cuivre n'a aucune action nocive sur l'homme. Voilà la vérité, et nous ajouterons que si à la place de la bouillie bordelaise on avait employé l'eau céleste on aurait pu se trouver en présence des mêmes accidents, parce que le sulfate d'ammoniaque contenu dans l'eau céleste aurait exercé de la même manière que la chaux de la bouillie bordelaise son action caustique sur la plaie.

De tout cela, il résulte que l'ouvrier qui distribue l'eau céleste ou la bouillie bordelaise doit prendre des précautions pendant son travail tout comme l'ouvrier qui pratique le soufrage, mais on peut être assuré que l'oxyde d'hydrate de cuivre n'empoisonne pas plus que le soufre.

A. BOUCHARD.

DÎNER DU VIN D'ANJOU

On nous écrit de Paris :

L'Association amicale des Angevins résidant à Paris s'est réunie lundi soir dans les salons Corazza, au Palais-Royal. Le banquet groupait une cinquantaine de convives; plusieurs de nos députés de Maine-et-Loire y assistaient. M. le docteur Mesnet, membre de l'Académie de médecine et médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, avait bien voulu en accepter la présidence. Les remerciements d'usage lui ont été adressés par le président du Comité de l'Association, M. E. Lelong, qui, dans une charmante improvisation, a rappelé le succès croissant du « Dîner du Vin d'Anjou », l'aimable cordialité qui ne cessait d'y régner et aussi le touchant intérêt que voulait bien prendre à sa prospérité le vénérable M. Chevreul, sous le haut patronage de qui l'Association des Angevins s'était placée.

Le docteur Mesnet, après avoir rapporté une très intéressante anecdote de la vie de M. Chevreul, a bu à sa cent deuxième année qui va bientôt s'ouvrir !

Une soirée musicale et littéraire a suivi le banquet : MM. Coquelin cadet; Clairville, jeune poète bien connu de nos salons parisiens; Daniel Van Goëns, violoncelliste de grand talent, ancien 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire, et Sailland, notre violoniste angevin, ont prêté leur brillant et bienveillant concours à cette petite fête, qui a si dignement clôturé la série des *Dîners du Vin d'Anjou*.

Mouliherne. — Un train de ballast, arrivant à toute vitesse à l'endroit d'un passage à niveau, la voiture du sieur François Chicouane, marchand de son, se trouvait engagée sur la voie; malgré les appels réitérés du mécanicien pour le prévenir du danger, le conducteur n'a pu dégager la voiture; le cheval a été tué, la voiture brisée et le chargement consistant en sacs d'avoine a été perdu.

UN INSTITUTEUR LAÏQUE

Il y a un an et demi environ, M. Mousset, élève de l'école normale d'Angers, arrivait aux Gardes comme instituteur; il n'était pas marié. M. le curé, espérant qu'il suivrait les usages de son prédécesseur et de ses collègues du canton, n'eut pour lui que des prévenances; il lui trouva la table chez de braves gens et l'invita même à la sieste.

Malgré cette attitude, l'instituteur déclara ne pas vouloir faire apprendre le catéchisme aux enfants, en dehors des heures de classe, comme le faisait son prédécesseur, comme le font ses collègues du voisinage, et comme il le pouvait faire lui-même sans crainte de ses chefs.

Il était dans son droit strict, mais ce qu'il ne pouvait pas faire, c'était méconnaître la prétendue neutralité scolaire. Il l'a odieusement méconnue le jour où il a plaisamment les enfants sur leur attachement à la religion, le jour où il les a injuriés, punis, parce qu'ils savaient l'Eglise.

Ce jour-là, les familles chrétiennes des Gardes ont demandé à M. le préfet de Maine-et-Loire un autre instituteur; leurs plaintes ont été inutiles, et leur député n'a

pas été mieux écouté qu'elles-mêmes: on leur a tout refusé, même une enquête.

Pendant plus de deux mois les enfants sont en grève; du consentement ou de l'ordre exprès de leurs parents, ils ont été chercher leurs livres et prendre congé de leur instituteur. Ils se promènent par groupes, ou vont ensemble à l'église. Mais ils ne remettent pas les pieds dans une école dont le maître insulte à leurs sentiments et tourne leur foi en dérision.

L'instituteur avait juste deux élèves au-dessous de six ans.

Enfin, l'inspecteur primaire de Cholet est venu faire une enquête aux Gardes, et en est reparti... emmenant avec lui l'instituteur.

Nous pouvons ajouter qu'il n'y reviendra pas. Une école libre va être fondée. Honneur à la chrétienne population des Gardes, qui a su défendre ses enfants contre l'impiété scolaire.

MORT SUBITE; INSOLATION

Le sieur M..., âgé d'une trentaine d'années, relieur, travaillant dans la maison Mame, à Tours, a été pris, avant-hier soir, en se mettant à table, d'une congestion cérébrale, attribuée, paraît-il, à la chaleur. Ce malheureux, devenu subitement fou, poussait des hurlements terribles. Il est mort cinq minutes après, sans avoir repris connaissance.

Un accident semblable vient d'avoir lieu à Avoine, arrondissement de Chinon.

Une femme C., qui sarcait du blé dans un champ, se sentit tout d'un coup malade. Elle rentra aussitôt chez elle et tomba raide morte sur le pas de la porte.

L'ÉPIDÉMIE DE SURTTE MILIAIRE

On écrit de Limoges :

« Le service médical est complètement organisé à Bussière-Poitevine.

« On prend dans tout l'arrondissement de Bella des précautions hygiéniques et prophylactiques.

« A Bussière-Poitevine on a installé une salle de désinfection.

« Des médecins parcourent les communes contaminées et visitent les malades.

« La commission médicale, présidée par M. Brouardet, et dont fait partie M. le docteur Naples, inspecteur général des services administratifs, un de nos hygiénistes les plus compétents, espère arriver à enrayer complètement la marche de l'épidémie. »

A Montmorillon et dans les communes de cette ville, la situation est meilleure. La mission sanitaire et les représentants de l'administration ont été heureux de constater que maires et médecins étaient à leurs postes. Le dévouement dont ont fait preuve les médecins de l'arrondissement de Montmorillon est au-dessus de tout éloge.

M. le docteur Thoinot reste en permanence à Montmorillon pour diriger le service de désinfection confié à quatre internes des hôpitaux de Paris, en vue de prévenir la propagation de l'épidémie.

En raison de l'épidémie de fièvre miliaire qui sévit dans divers départements, le ministre de la guerre vient de prescrire à tous les commandants de corps d'armée de ne délivrer aucune permission aux hommes de troupes pour les localités situées dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne, de l'Indre et de la Charente, qui lui ont été signalés par le ministre du commerce comme particulièrement contaminés.

RENNES.

M. Le Bastard, sénateur et maire de Rennes, avait poliment invité ses concitoyens à pavoiser leurs maisons et leurs boutiques afin d'honorer les nombreux visiteurs du concours.

Aujourd'hui, M. Le Bastard a changé d'idée. Il défend ce qu'il voulait il y a un mois.

Plusieurs négociants ont reçu des gardiens de la paix l'ordre d'enlever le drapeau tricolore qu'ils avaient arboré.

Est-ce donc un crime maintenant, dit l'*Eclair*, de Rennes, d'arborer le drapeau français? Et faut-il pour cela demander humblement la permission de M. le maire?

Nous ne le croyons pas. C'est un droit qui appartient à tous et contre lequel M. Le Bastard ne peut rien.

L'INCOMBUSTIBILITÉ DES ÉTOFFES

La catastrophe de l'Opéra-Comique a ra-

mené l'attention sur les procédés permettant de rendre ininflammables les étoffes les plus facilement inflammables. Ce qui a nui à la vulgarisation de ces procédés, c'est qu'un certain nombre de substances jouissant de cette propriété ont l'inconvénient de rendre moins souples, d'alourdir les étoffes légères telles que la gaze ou la mousseline, ou d'altérer les couleurs vives des étoffes employées pour les rideaux, les tentures. C'est ainsi que beaucoup de personnes s'imaginent que ces procédés sont difficiles à employer et nécessitent l'intervention de fabricants spéciaux. Il n'en est rien et nous croyons faire œuvre utile en montrant combien il est facile de rendre ininflammables les rideaux de lits, les moustiquaires, etc.

La substance qui se prête le mieux à cet usage, celle qui présente le moins d'inconvénients (on peut même dire qu'elle n'en présente pas), est le phosphate d'ammoniaque, qu'on trouve chez tous les fabricants de produits chimiques au prix de 8 fr. le kilogramme. On l'emploie dans la proportion de 10 0/0, c'est-à-dire que dans un litre d'eau on fait dissoudre 100 grammes de phosphate. On peut donc, avec une dépense de 8 fr., rendre incombustible tout ce qu'un grand appartement renferme de rideaux et de tentures.

La préparation de l'étoffe est des plus simples. S'il s'agit de tailler des rideaux neufs, ou même une robe dans une pièce de mousseline, on trempe la pièce d'étoffe de manière à bien l'imbibber dans une solution de phosphate d'ammoniaque à 10 0/0. On la retire aussitôt, on l'exprime fortement pour chasser la plus grande partie possible du liquide, on la développe et on la laisse sécher; s'il s'agit de rideaux déjà confectionnés ou ayant déjà servi, la dernière opération du blanchissage consiste dans cette imbibition, avant de procéder au séchage et au repassage.

Si on prend un morceau d'étoffe ainsi préparée, même un rideau de mousseline, et qu'on l'expose non pas seulement à la flamme, mais dans la flamme d'une bougie, il noircit, se carbonise, se trouve au point où la flamme le touchait, mais il ne prend jamais feu; il est absolument ininflammable. Il se carbonise, il est vrai, mais la carbonisation ne s'étend, en aucun cas, au delà du point en contact avec la flamme.

Nous avons dit que ce procédé n'avait aucun inconvénient. C'est peut-être un peu d'exagération, car une expérience déjà longue nous porte à croire que les étoffes ainsi préparées fixent peut-être un peu plus la poussière, ce qui rendrait le besoin du blanchissage peut-être un peu plus fréquent. Mais qu'est-ce que cet inconvénient à côté de la sécurité absolue que donne la certitude de ne pas enflammer avec sa bougie les rideaux de son lit ou de son alcôve?

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'*Eau de Saint-Galmier* — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'*Eau de Vals* 0 fr. 50 c. la bouteille.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.

PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.

PALAIS-ROYAL Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.

PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.

PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.

PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.

PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.

PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire à Cholet.

# A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire à Cholet (Maine-et-Loire),

Le 4 juillet 1887, à une heure,

Sur la mise à prix de 700,000 fr.

## La Terre des Gats

Située communes de Dompierre et de Saligny (Vendée), à 12 kil. de La Roche et à 7 kil. de la station de Belleville, ligne des Sables,

Contenant 659 hectares. — Château récemment construit. — Vastes bâtiments de service. — Orangerie. — Chapelle. — Parc. — Réserves. — Vigne. — Futaie. — Bois taillis, 125 hectares. — 9 corps de ferme, comprenant 14 exploitations avec cheptels. — Forge et Tuilerie. — Beau pays de chasse.

S'adresser, pour visiter, au Gard, et, pour renseignements, à M<sup>e</sup> AUGÉ, dépositaire des plans et cahier des charges. (422)

Etudes de : M<sup>es</sup> GOEAU-BRISSENIÈRE et ETIENNEZ, avoués à Nantes, 5, rue de Felire et rue de l'Échelle, n<sup>o</sup> 1 ; M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur; M<sup>e</sup> VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes, rue Jean-Jacques Rousseau, 3.

# VENTE

Le LUNDI 27 JUIN 1887, à une heure de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

1<sup>er</sup> Lot.

## LA FERME DES PIRONNIÈRES

Sise commune de Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur.

Contenance : 11 hectares 84 ares 85 centiares.

Mise à prix, frais en sus : vingt mille francs, ci... 20,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

## La Ferme du GRAND-HÉRAULT

Sise commune d'Allonnes, près Saumur.

Contenance d'environ 10 hectares.

Mise à prix, frais en sus : quinze mille francs, ci... 15,000 fr.

Pour insertion sommaire, G. GOEAU-BRISSENIÈRE.

S'adresser auxdits avoués et notaires.

Etude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

## A Vendre ou à Louer

PRÉSENTMENT

### TRÈS BELLE HABITATION

Ville de Doué, joignant les bassins des Fontaines,

Situation splendide,

Construite au milieu d'un vaste terrain très bien planté; nombreux appartements très confortables; grande serre avec pavillons;

Servitudes complètes, bâtiments du jardinier ou concierge, écurie, remises, etc., etc.

Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. SENENTE, expert à Doué.

## A VENDRE

Forte et bonne jument camion, 7 ans, cheval voiture, 6 ans. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernuil.

# A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 juin prochain, à 2 heures de l'après-midi,

## UNE JOLIE MAISON

Située au bourg de la commune de Vernantes, route de Saumur,

Comprenant : cuisine, office, salle à manger, antichambre, salon, chambres à coucher, cabinets, vestibule, etc., cour, servitudes comprenant : remise, hangar et écurie, jardin, le tout d'une contenance d'environ 13 ares.

L'adjudication aura lieu dans ladite maison.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire.

Etudes de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Angers, rue du Mail, 83, successeur de M<sup>e</sup> CHAPIN; et de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

# A VENDRE

A L'AMIABLE

Au gré des acquéreurs,

## DIVERS IMMEUBLES

Situés communes des Rosiers, Saint-Clément-des-Levées et la Menitrie;

Comprenant : château, réserves et diverses fermes, métairies et clôtures, le tout d'une contenance d'environ 122 hectares.

Revenu : 21,000 fr.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaires, ou à M. FRANÇOIS, expert à Genes, qui se trouvera tous les vendredis à Genes et tous les dimanches aux Rosiers, hôtel de la Poste, de midi à 3 heures. (404)

Etude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n<sup>o</sup> 26.

## A VENDRE

# UNE MAISON

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,

Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raquideau;

Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire. (414)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

# VENTE

Aux enchères publiques.

Le SAMEDI 25 JUIN 1887, à une heure du soir, dans un jardin appartenant à M<sup>me</sup> veuve Posson, situé à Saumur, route de Saint-Lambert, en face la gare des marchandises du Chemin de fer d'Orléans,

Il sera vendu :

Cinq meules de moulin de différents dismètres, un marbre de moulin à vent, un lot de pierres brutes de Lésigny et Cinq-Mars-la-Pile, un fort camion, billot, outils, cordages, fers et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

## A VENDRE

Un BEAU CHIEN braque, Saint-Germain pur, deux ans, bien dressé.

S'adresser à M<sup>me</sup> BAUGÉ, au Montcartier, à Vivy. (454)

# PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



Chambre à coucher noyer ou acajou, comp.: 1 lit dossier ceinturé, 1 armoire à glace, 1 table de nuit... 190

Chambre à coucher thuya et palissandre, complet : 1 lit dossier à chapeau, 1 armoire à glace, 1 table de nuit... 310

Chambre à coucher vieux bois Louis XIII ou Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 armoire à glace, 1 table de nuit... 450

Salle à manger moderne, complet : 1 buffet étagères, 1 table à sal., 6 chaises... 130

Salle à manger vieux bois Louis XIII ou Henri II, complet : 1 buffet à crédence, 1 table à cell onges, 6 chaises... 360

Salon recouv. en tissu brocat double face, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises... 225

Salon recouvert en velours frappé, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises... 345

Cabinet de travail en vieux bois ou bois noir, complet : 1 bibliothèque à colonnes, 1 bureau à caisse, 4 chaises... 255

NOTA. — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec Lit à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

NOTA : Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges et Tentures, à des prix très réduits.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

# A LOUER

Pour le 24 juin 1887,

## UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 17.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

## Grande Maison

Occupée par M. Chaussépied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Pr-sles. (295)

## A LOUER

### Beaux Appartements

Chambres et Salons,

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

# A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

## Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se défaire de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368)

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE

et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

## BOULANGERIE VIENNOISE

## DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

## LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

# DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN 1887.

Valeurs au comptant		Valeurs au comptant		Valeurs au comptant		Valeurs au comptant	
Coture précé.	Dernier cours.	Coture précé.	Dernier cours.	Coture précé.	Dernier cours.	Coture précé.	Dernier cours.
3 %	80 90	Est	776 25	OBLIGATIONS.		Gaz parisen	525 —
3 % amortissable	84 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1222 50	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	530 —	Est	380 50
3 % (nouveau)	—	Midi	1165 —	— 1865, 4 %	521 25	Midi	395 50
4 1/2 %	103 40	Nord	1547 50	— 1869, 3 %	416 —	Nord	405 —
4 1/2 % (nouveau)	108 70	Orléans	1286 25	— 1871, 3 %	400 —	Orléans	399 50
Obligations du Trésor	517 50	Ouest	858 25	— 1875, 4 %	515 —	Ouest	396 —
Banque de France	4075 —	Compagnie parisienne du Gaz	1327 50	— 1876, 4 %	515 —	Paris-Lyon-Méditerranée	395 25
Société Générale	455 —	Canal de Suez	2032 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	Paris-Bourbonnais	395 50
Comptoir d'escompte	1020 —	C. gén. Transatlantique	510 —	Obligations communales 1879	478 —	Canal de Suez	586 25
Crédit Lyonnais	561 25	Russe 5 0/0 1870	102 —	Obligat. foncières 1879 3 %	478 —		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375 —			Obligat. foncières 1 88 3 %	385 —		
Crédit mobilier	295 —						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godelé, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur sous-signé.